

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- ✓ Ce **dossier d'inscription dûment rempli et signé**
- ✓ Le **Formulaire de demande de Licence FFVolley complété** avec :
 - **signature licencié ou représentant légal** dans l'encadré en bas à gauche de la 1^{ère} page
 - **le certificat médical** complété par le médecin
- ✓ **Une photo d'identité** (avec nom et prénom inscrit derrière)
- ✓ **Une photocopie de la pièce d'identité du licencié si création de licence** (passeport ou livret de Famille acceptée)
- ✓ **Le règlement de la cotisation:**
 - par chèque : règlement possible en 2 ou 3 fois
 - en espèces

TARIFS PAR CATEGORIE

Date de Naissance	Catégories	Total
2021 / 2020 2019 / 2018	Ecole de Volley : M 7 et M9	210 €
2017 / 2016	Poussins (es) : M 11	240 €
2015 / 2014	Benjamins (es) : M13	270 €
2013 / 2012	Minimes : M15	270 €
2011 / 2010 / 2009	Cadets / Cadettes : M18	270 €
2008 / 2007 / 2006	Juniors, Espoirs : M21	270 €
Né en 2004 et avant	Seniors	270 €
Loisirs	Loisirs	170 € avec équipement 130 € sans équipement

La cotisation correspond à : l'inscription au club (une partie pour la ligue, l'assurance et l'aide pour l'emploi) + l'équipement.

Équipements :

Le prix de l'équipement est inclus dans la cotisation, hormis pour la catégorie Loisirs.

Cet équipement comprend : un maillot et un short et sera remis au magasin Quentalys contre présentation du ticket donné à la remise du dossier d'inscription complet.

Le montant de la cotisation ne sera pas remboursé si le licencié arrête le volley-ball durant la saison. Si le licencié ne se rend pas chez Quentalys, le prix de l'équipement ne sera pas remboursé.

TOUT DOSSIER RENDU INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE :

- le licencié ne pourra pas participer aux entraînements et aux matchs
- le licencié ne recevra pas son coupon pour retirer son équipement
- le club déclinera toute responsabilité en cas d'accident

DOSSIER D'INSCRIPTION FREJUS VAR VOLLEY SAISON 2026/2027

Renouvellement : oui ☐ non ☐

Dossier remis le: _____

N° licence: _____

Règlement : Espèces ☐ Chèque ☐

Catégorie: _____

Chèque N°1 _____ en date du

Chèque N°2 _____ en date du

Chèque N°3 _____ en date du

CODE PASS'SPORT* (si nécessaire) :

Documents rendus :

- ☐ 1 Photo
- ☐ Bordereau FFV
- ☐ Certificat Médical
- ☐ Pièce d'identité (photocopie)

DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2026/2027

FICHE DE RENSEIGNEMENTS LICENCE

Nom : _____ Prénom: _____

Date de Naissance: ____/____/____

Lieu: _____

Dpt: _____

_____ Taille: ____cm

Nationalité Française: oui ☐ non ☐

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville: _____

Téléphone domicile: _____ Portable Licencié: _____

Email licencié: _____@_____

Es tu intéressé(e) par des formations sur: **La Marque** oui ☐ non ☐

L'Arbitrage oui ☐ non ☐

Informations complémentaires (que le club se doit de savoir) allergies, maladies :



DOSSIER D'INSCRIPTION -SAISON 2026/2027 SUITE**PARTIE RESERVEE AUX RESPONSABLES LEGAUX**

PÈRE / MERE	Nom : _____ Prénom: _____
	Adresse (si différente du joueur): _____
	Code Postal : _____
	Ville: _____ Portable: _____
	Email (à écrire très lisiblement): _____@_____
	En cas de besoin, je peux véhiculer les enfants: Oui ☐ Non ☐
PÈRE / MERE	Nom : _____ Prénom: _____
	Adresse (si différente du joueur): _____
	Code Postal : _____
	Ville: _____ Portable: _____
	Email (à écrire très lisiblement): _____@_____
	En cas de besoin, je peux véhiculer les enfants: Oui ☐ Non ☐

Retrouvez également toute l'année les informations sur notre site internet www.frejus-var-volley.com, Facebook et Instagram

Autre personne à prévenir en cas d'accident: _____

Lien de parenté: _____ Portable : _____

CONVENTION 2026/2027

Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de responsable légal du licencié mineur ou à titre personnel pour le licencié majeur, déclare avoir pris connaissance de la convention pour la saison 2026/2027 et en accepter tous les termes et dispositions.

Les Parents ou tuteur légal
Signature:

Le licencié
Signature:

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant _____ :

- à pratiquer le volley-ball au sein du Club, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages ainsi que toutes les activités et déplacements organisés par FREJUS VAR VOLLEY durant toute la saison sportive 2026/2027.
- à prendre le goûter les jours de compétitions ou d'entraînements.

J'autorise le club (ou l'entraîneur) :

- à prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la circulation (dans le cas de non possibilité de communication avec la personne responsable).
- à présenter mon enfant aux sélections départementales et régionales.
- à prendre des photos ou vidéos de mon enfant et de les diffuser dans le cadre du magazine municipal de Fréjus, de Var-Matin, de toutes publications papiers ou internet.
- à faire évoluer mon enfant dans une catégorie d'âge supérieure (soumis à autorisation médicale).

J'autorise le transport de mon enfant par un tiers dans le cadre des activités de FREJUS VAR VOLLEY.

Le club n'est pas responsable des licenciés en dehors des horaires d'entraînements et des matchs.

Vous devrez vous assurer de la présence de l'entraîneur.

Toute attitude non conforme à l'éthique sportive ou irrespectueuse, des parents ou du licencié, envers toute personne présente, entraînera des sanctions voire le renvoi du licencié.

Signature (Parents ou tuteur légal)
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

FORMULAIRE LICENCE – SAISON 2026/2027

Exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre espace club avant toute saisie de licence

TYPES DE LICENCES ET EXTENSIONS Licence COMPETITION EXTENSION ☐ VOLLEY-BALL ☐ OUTDOOR ☐ P.V. SOURD ☐ P.V. ASSIS ☐ COMPET'LIB Licence ENCADREMENT EXTENSION ☐ ARBITRE ☐ EDUCATEUR SPORTIF ☐ SOIGNANT EXTENSION ☐ DIRIGEANT ☐ PASS BENEVOLE Licence HORS COMPETITION ☐ EXTENSION Loisirs Licence TEMPORAIRE ☐ Validité 1 Mois ☐ Validité 3 Mois	NOM DUGSA FREJUS VAR VOLLEY NUMERO DU GSA 0839557 Niveau de Jeu pour la Licence Compétition Extension Volley-Ball ☐ LNV ☐ National ☐ Régional/Départemental
---	--

TYPES DE DEMANDE ☐ CREATION ☐ RENOUELEMENT ☐ MUTATION NATIONALE ☐ MUTATION REGIONALE ☐ MUTATION EXCEPTIONNELLE Souhaitez-vous nous informer d'une situation de handicap ? (Information facultative et confidentielle, uniquement utilisée pour vous accompagner dans votre pratique volley) ☐ Handicap physique ou moteur ☐ Handicap auditif ☐ Autre situation :	N° DE LICENCE (si déjà licencié) : SEXE : ☐ F ☐ M TAILLE : NOM D'USAGE : PRENOM : NOM DE NAISSANCE : DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE : ☐ Française ☐ Etrangère PAYS Code ISO: /_/_/_/_/ ADRESSE : CP : VILLE : TEL : PORTABLE : EMAIL * : * L'adresse mail est obligatoire afin de vous permettre d'accéder à votre Espace Personnel
---	---

SUIVI MEDICAL [OBLIGATOIRE - cocher l'une ou l'autre des cases]
 Pour toute licence hors Encadrement Extension Dirigeant et Pass Bénévole, je soussigné atteste sur l'honneur, soit :
Sportifs majeurs :
☐ avoir répondu NON, à tout le QS – FFvolley Majeurs (http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport.pdf).
☐ avoir répondu OUI, à l'une des questions du QS – FFvolley Majeurs, et ainsi produire un certificat médical d'absence de contre indication (CMNCI) à la pratique du sport, le cas échéant en compétition, datant de moins de 6 mois. Celui-ci doit être joint à la demande de licence.
Sportifs mineurs :
☐ avoir répondu, conjointement avec le mineur, NON à tout le QS - Sport Mineurs (http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_sportifs_mineurs.pdf).
☐ avoir répondu OUI, à l'une des questions du QS – FFvolley Mineurs, et ainsi produire un certificat médical d'absence de contre-indication (CMNCI) à la pratique du sport, le cas échéant en compétition, datant de moins de 6 mois. Celui-ci doit être joint à la demande de licence.

CONTROLE D'HONORABILITE [OBLIGATOIRE POUR LA LICENCE ENCADREMENT]
 J'exerce les fonctions d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'Etablissement d'Activités Physiques et Sportives ou suis susceptible d'intervenir auprès de mineurs au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFvolley aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.
 Pour plus d'informations : http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/licences/FFvolley_Fiche_Pratique_Control_Honorabilite.pdf
☐ J'ai compris, j'accepte ce contrôle et m'engage à ce que les informations transmises dans le cadre du présent formulaire soient exactes.

AUTORISATION PARENTALE - PRELEVEMENT LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE [OBLIGATOIRE]
 En application des articles R.322-52 et R.232-67-18 du code du sport, je soussigné, (cocher l'une ou l'autre des deux cases), soit :
☐ Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères), lors d'un contrôle antidopage sur le licencié mineur ou le majeur protégé, et/ou consent à ce que les échantillons prélevés lors de contrôles antidopage puissent faire l'objet d'analyses génétiques et à ce que les résultats soient enregistrés dans un traitement de données à caractère personnel conformément aux modalités prévues à l'annexe II-2 (Art. R.232-67-18)
☐ Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale ou l'absence de consentement aux analyses génétiques susmentionnées est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard

INFORMATIONS - ASSURANCES [OBLIGATOIRE]
 Je soussigné,atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley-Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B), (cocher l'une ou l'autre des cases), soit :
☐ Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document et décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base valorisée à 0,66€ TTC.
☐ Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de :
 ++Option A (5,33€ TTC) ou ++Option B (9,88€ TTC).
☐ Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquitte pas le montant de la prime d'assurance correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFvolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.
☐ J'atteste ne pas avoir été licencié COMPETITION en « VB, OUTDOOR, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente ou la présente saison.
☐ J'atteste ne pas avoir été licencié auprès d'une autre fédération ou université, en volley-ball, lors de la saison précédente ou la présente saison.
☐ Je ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de la part de la FFvolley relatives à ses activités.
☐ J'accepte de recevoir des communications et offres de la part de la FFvolley à propos de ses partenaires.

La Fédération Française de Volley (FFVolley - responsable du traitement) traite vos données personnelles dans le cadre de la gestion de votre licence sur la base de l'exécution de la mission de service public déléguée à la FFVolley. Vos données peuvent être communiquées aux personnes en charge au sein de la FFVolley, ses prestataires techniques, son assureur, ainsi que le cas échéant aux organisateurs de compétitions officielles, aux instances internationales du volley. En application des articles 39 et suivant de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour de vos données personnelles. Si vous souhaitez exercer ce droit et/ou obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la FFVolley par mail (protectiondesdonnees@ffvb.org) ou par courrier au 2-4 Rue des Sarrazins 94000 CRETEIL.

NOM, DATE ET SIGNATURE [OBLIGATOIRES]
 Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.

INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2026/2027

Les contrats sont consultables sur le site de la FFvolley : <http://www.ffvb.org/la-ffvb/l-assurance/>

RESPONSABILITE CIVILE : votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

INDIVIDUELLE ACCIDENT : La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel » : base, option A et option B.

Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la MAIF et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Les formules « accident corporel » sont proposées par la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9.

Les contrats d'assurances ont été souscrit par l'intermédiaire d'aiac courtage, Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances – S.A.S au capital de 306.000 € - SIREN 784 199 291 – RCS PARIS – N° immatriculation ORIAS 07 005 935- Service réclamation : 14 rue de Clichy-75009 PARIS - reclamation@aiac.fr – soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquitter avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

Garantie Accident Corporel de base (0.66 € TTC)

	LICENCIES FFvolley	Franchise
DECES	10 000 €	Néant
FRAIS D'OBEQUES	5 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	Néant
IPP <30%	20 000 €	
30% <= IPP <66%	50 000 €	
66% <= IPP <=100%	100 000 € (versé à 100% si tierce personne)	
FRAIS DE TRAITEMENT (1)	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
BONUS SANTE	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « BONUS SANTE » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1.500 €. Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge : - dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, - prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, - soins dentaires et optiques, - en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) // si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet, - frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 %	Néant
INDEMNITE HOSPITALISATION	15 €/jour à compter du 1 ^{er} jour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours)	Néant
SOINS DENTAIRES ET PROTHESES	150 € par dent	Néant
APPAREIL ORTHODONTIQUE	80 € par accident	Néant
OPTIQUE	Lunettes : 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables : 100 € par lentille	Néant
FRAIS DE TRANSPORT		Néant
Frais de 1 ^{er} transport	100 %	
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	160€ par accident	

(1) Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FF Volley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus des garanties de base.

Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 5,05€	OPTION B 9,04€	FRANCHISE
DECES	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	10 000 € x taux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (1)	500 € / accident	500 € / accident	Néant
INDEMNITES JOURNALIERES (2)		30 € par jour (maximum : 365 jours)	10 jours

(1) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

(2) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la MAIF verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :

- dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
- après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours,
- pendant au maximum 365 jours.

L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.

INFORMATION SUR LES CONTRATS : Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: AIAC courtage : N° VERT : 0 800 886 486

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

R remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances).

Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE 7/24: appelez depuis l'étranger le +33.5.49.77.47.78 - depuis la France : 0800.875.875
contrat MAIF n° 3087988J - **Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.**